



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le mardi 25 mai 2010

Mots-CLES : BTP / CREATION D'ENTREPRISE / TPE /
RESEAU DE COURTAGE EN TRAVAUX / GROUPEMENT DE COURTIER EN TRAVAUX

Des courtiers en travaux indépendants s'unissent !

Bienvenue au sein du Groupement National des Courtiers en Travaux Indépendants

■ Le Groupement National des Courtiers en Travaux Indépendants (GNCTI) est lancé aujourd'hui par 15 courtiers en travaux. Il se présente comme une alternative aux franchises souvent coûteuses et offre des services mutualisés qui facilitent la vie aux courtiers indépendants actuels et futurs. ■ Courtier en travaux : un métier en fort développement sur le marché de la rénovation des bâtiments.

Pour une vraie opportunité de reconversion réussie.

Depuis quelques années, le métier de courtier en travaux attire de nombreux candidats en quête à la fois de nouvelles opportunités professionnelles et d'indépendance. C'est en faisant ce constat que 15 courtiers en travaux indépendants créent le GNCTI. Tous ont déjà une société, et ont une vraie expérience du métier. A eux 15, ils ont conçu un groupement de services et d'achats. Ils forment déjà un vrai réseau organisé et appellent leurs confrères à les rejoindre.

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

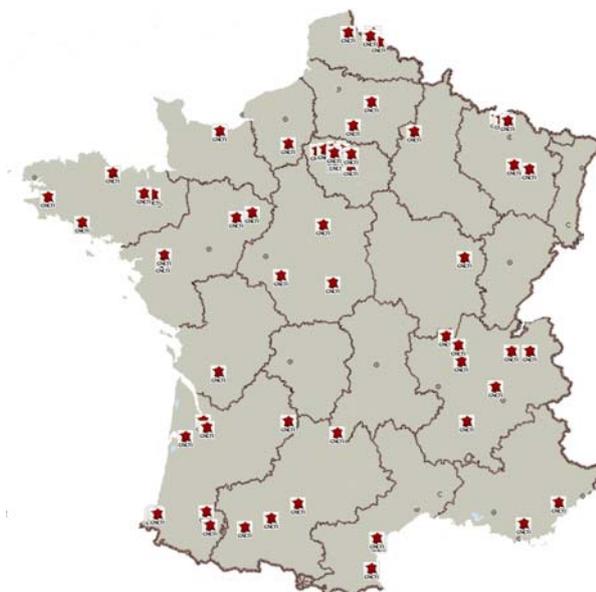
■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com



Implantation
des Membres Fondateurs et
des Candidats à l'adhésion
au GNCTI.



Le GNCTI ... un accès à des services concrets pour ses membres.

Le GNCTI s'engage sur plusieurs plans ...

- **Rompre l'isolement du courtier local et jouer l'effet réseau** : mise en ligne d'un forum privé, consultations de spécialistes métiers (avocat, assureur, maître d'oeuvre,...), bourse nationale d'échange d'affaires, newsletter mensuelle (actualités produits, réglementation, législation,...), présence sur le site institutionnel du GNCTI.
- **Faciliter l'accès au métier et à sa professionnalisation** : formation spécifique de 5 jours, accès à des enquêtes financières, utilisation des Contrats types et Assurance RC Professionnelle à prix ultra serrés, accessibilité à des formations techniques selon le niveau des connaissances du courtier, utilisation d'un progiciel spécifique métier.
- **S'attaquer aux charges et non au chiffre d'affaires** : parce qu'il est difficile pour un indépendant d'optimiser ses achats et/ou de trouver les prestataires adaptés à ses besoins, le GNCTI a négocié des **accords avec différents prestataires** sélectionnés en premier lieu sur la qualité des produits et services fournis...

Tout cela est accessible pour **une cotisation annuelle de 500 euros** par adhérent.

« Grâce au GNCTI, les candidats auront un accès facilité et professionnel au métier de courtier en travaux tout en préservant leurs investissements pour le développement de leur société, déclare Marc BOU, dirigeant de **A vos TRAVAUX** sur Toulouse depuis près d'un an, et Co-fondateur du GNCTI.

« *On est loin des taux de reversement demandés par les réseaux traditionnels ! Et surtout, chacun compte dans l'organisation qui est conçue pour donner la parole aux adhérents associés ! L'idée est de rejoindre un groupement mutualiste, et non pas une franchise ou autre licence de marque qui propose à des créateurs d'entreprises, des services inadaptés ou trop chèrement rémunérés. Nous sommes 15 aujourd'hui au capital du groupement. Très vite, le GNCTI devrait regrouper 60 adhérents au plan national car les candidats se sont déjà déclarés* », explique Alexis BRIAND, Président cofondateur du GNCTI et cogérant de **BRADDS** en Ile-de-France.

« *L'accès au GNCTI se matérialise dans un premier temps par la signature d'un contrat d'adhésion. Tout adhérent aura ensuite la possibilité de candidater pour devenir actionnaire et prendre des responsabilités dans la gestion et la promotion du groupement. C'est une organisation souple, où chacun peut s'investir selon ses ambitions. Le GNCTI, c'est par ailleurs une société où l'éthique et le partage sont les fondements d'un modèle économique original et unique.* »

Marie-Laurence CLEMENT, dirigeante de **TRAVAUX CONSULTING** en Ile-de-France et Responsable de la Commission Adhésion au sein du GNCTI renchérit :

« *Notre profession ne pourra se développer sainement qu'en réunissant des hommes et des femmes qui se reconnaissent dans des valeurs communes. Notre profession a été trop longtemps dépendante de certains réseaux plus proches des intérêts de leurs marques que de ceux des courtiers locaux. C'est une des raisons pour laquelle, nous sommes régulièrement contactés par des ex-franchisés qui souhaitent nous rejoindre.* »



Courtier en travaux, un métier en plein développement sur un marché en forte demande

68 Milliards d'euros : c'est ce que pèse le marché de la rénovation des bâtiments aujourd'hui. Il est boosté par le crédit d'impôt et le prêt à taux zéro, la multiplication des exigences d'adaptation pour les personnes à mobilité réduite et des diagnostics immobiliers (performance énergétique, amiante, gaz, électrique, plomb, termite...), l'augmentation du prix de l'immobilier qui freine les changements de domicile au profit de l'amélioration de son chez-soi

Les travaux, on sait quand ça commence ... Sur ce besoin fort est apparue une nouvelle profession, celle de courtier en travaux. Le particulier est embarrassé quand il s'agit de sélectionner les corps de métiers et les artisans. A qui faire confiance ? Quel est le bon prix ? La société est-elle fiable ? Les délais seront-ils respectés ? Ai-je bien formulé mon besoin ? Pourquoi dois-je attendre le devis de l'artisan qui est passé il y a déjà 3 semaines ? On a tous vécu cela...

Et d'un autre côté, les artisans ne sont pas des commerciaux, ou n'ont pas le temps de l'être ...

Le courtier est là pour parer aux aléas et faire se rencontrer et dialoguer la demande et l'offre : il effectue le repérage du chantier, estime les travaux, conseille sur les nouvelles normes ; il sélectionne sur sa zone d'intervention, des artisans fiables qui se mobiliseront en temps et en heure pour les devis comme pour les travaux.

Un vrai travail de chef d'orchestre...

Pour ses services de conseil, la mise en relation et le suivi, le courtier se rémunère directement auprès des entreprises du bâtiment qui optimisent ainsi leurs temps pour une meilleure productivité de leur activité.

Créé en Bretagne dans les années 80, ce métier est en fort développement ces dernières années, poussé par les indépendants avec environ 600 courtiers sur le territoire national. Un faible investissement de départ, un marché en complète mutation, une indépendance et une autonomie dans le travail étant les principaux attraits. Mais pour que cette profession puisse offrir la possibilité d'une reconversion réussie aux nombreux candidats qui souhaitent se lancer dans cette aventure, il est fondamental qu'ils soient soutenus et que leur budget de fonctionnement soit optimisé dans un cadre sécurisant et motivant. Là est la vocation du GNCTI !

Pour plus d'informations : contact@gncti.fr